

sidentes le désirent, on devra leur donner satisfaction d'une autre manière. (C. 526.)

b) Un confesseur ordinaire ne peut être désigné comme confesseur extraordinaire, ni, en dehors des exceptions susmentionnées, être de nouveau choisi comme ordinaire dans la même communauté, avant une année révolue après l'expiration de sa charge.

Mais le confesseur extraordinaire peut être immédiatement choisi comme ordinaire. (C. 524, § 2.)

c) Les confesseurs des religieuses, ordinaires ou extraordinaires, ne doivent en aucune façon s'immiscer dans le gouvernement intérieur ou extérieur de la communauté. (Ibid., § 3.)

(A suivre.)

LE BON JOURNAL

C'est le titre d'un des tracts les plus importants qui aient été publiés au Canada. Il contient l'allocution que le R. P. Mannès Marion, O. P., a prononcée à la basilique d'Ottawa le 26 mars dernier, à l'occasion du cinquième congrès de l'Association Canadienne-française d'Éducation de l'Ontario. Après avoir péremptoirement établi que le bon journal est une force et l'oeuvre principale, il pose la question pratique : **Que faisons-nous?** Il y répond très justement, avec une franchise qui étonne d'abord, mais qui repose, hélas! sur la triste réalité.

"Eh bien! que faisons-nous pour cette oeuvre entre toutes les oeuvres? Hélas! nous ne faisons rien. Il y a bien chez nous quelques bons journaux, franchement catholiques et patriotiques, mais nous les devons, non à la masse du peuple, mais à la générosité et au dévouement de quelques individus... Nous suivons les erreurs des catholiques de France; comme eux, nous donnons abondamment pour des églises, des hôpitaux, des couvents, des écoles. Il y en a dans chaque paroisse pour des cent mille dollars. Notre peuple ne cesse de donner pour accroître ces trésors, mais comme nos bons cousins les Français, nous ne songeons pas à mettre ces trésors en sûreté, sous la sauvegarde de la presse. Faisons-nous n'avoir pas, comme eux, à le regretter. Ecoutez ces paroles d'un évêque de France à son clergé : "Dites aux chrétiens... que s'ils avaient dépensé pour la presse la dixième partie de l'argent qu'ils ont donné pour la construction d'établissements immenses et somptueux, pieux et charitables, nous serions encore en possession de ces établissements, et ce qui est mieux, de la liberté".

Le tract se termine par des témoignages, comme ceux de Pie X, du cardinal Bégin et d'autres. La dernière page contient les dix commandements de la bonne Presse.